



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ARRETE DU PRESIDENT

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-364 du 01/04/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu les effectifs recensés dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne établies par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes approuvées le 23 février 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de Conseiller des Activités Physiques et Sportives par voie de promotion interne est fixée comme suit :

⇒ **Au titre de l'article 5 du décret n°92-364 du 01/04/1992 :**

- *Monsieur PREUX Nicolas – Commune de Briançon*

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1^{er} janvier 2026

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans. Une nouvelle inscription peut être demandée, deux fois un an, si le candidat non recruté fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins avant l'échéance de la liste.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et transmis à tous les Centres de Gestion.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret n°65-25 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Gap, le 23 mars 2026

Le Président,

Marcel CANNAT

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20260327-26_01811-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026